

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

07 JUIN 2019

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

Représentés :

Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON, Michel GUILLOT par Éric BARALE, Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Michèle BORFIGA par Isabelle LOMBARD, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 29 mai 2019 par courrier à leur domicile et par courrier électronique.

Modification de l'ordre du jour

- Ajout d'une décision

* Mise en accessibilité et extension du hall d'entrée de l'hôtel de ville – Financement complémentaire

Approuvée à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 28 mars 2019

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal Règlementaire 544 du 14/05/2019 portant modification de la régie de recettes « Camping –plan d'eau des trinitaires et services annexes ».

Arrêté Municipal Règlementaire 549 du 20/05/2019 portant reprise des emplacements en terrain commun au cimetière communal de Saint Etienne de Tinée.

Arrêté Municipal Individuel 1157 du 29/03/2019 : Accord cadre pour la fourniture de matériels pour réseaux d'irrigation avec la Société RICHARDSON.

Arrêté Municipal Individuel 1160 du 02/04/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron : procédure de consultation des entreprises du 15 février 2019 déclarée sans suite pour les lots 1 et 9 et infructueuse pour les 7, 8 et 10.

Arrêté Municipal Individuel 1164 du 09/04/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 3 : Traitement d'air piscine – avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE domiciliée à 34130 MUDAISON.

Arrêté Municipal Individuel 1165 du 09/04/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 6 : Menuiserie bois/composite, terrasse extérieure – avec la Sarl TBT 06 domiciliée à 06300 NICE.

Arrêté Municipal Individuel 1167 du 09/04/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 4 : Étanchéité piscine, plages – avec l'entreprise IBERIA BLUE domiciliée au Portugal à LAGOS.

Arrêté Municipal Individuel 1175 du 24/04/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 2 : Hydraulique, jeux d'eau – avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE domiciliée à 34130 MUDAISON.

Arrêté Municipal Individuel 1176 du 09/04/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 5 : Abri piscine, motorisation rotonde, couverture, menuiserie extérieure – avec l'entreprise ABRISUD domiciliée à 326000 L'ISLE JOURDAIN.

Arrêté Municipal Individuel 1199 du 07/05/2019 : Marché de prestations de service création et réalisation d'une sculpture de 1.90 m représentant un skieur– avec AZURFETE domiciliée à 06000 NICE.

Arrêté Municipal Individuel 1204 du 16/05/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 1 : Démolition, gros œuvre, terrassement, réseaux, fondation – avec le Groupe ASTIER QUALICO SAS domicilié à 83700 ST RAPHAEL.

Arrêté Municipal Individuel 1212 du 27/05/2019 : Marché de prestation de service pour la restauration de la cabane pastorale de Pal, Lot -5 Hélicoptage– avec la Société HELICOTAXIL domiciliée à 05300 LAZER.

Arrêté Municipal Individuel 1213 du 19/05/2019 : Marché de travaux pour la restauration de la cabane pastorale de Pal, Lot 1 à 4 (installation de chantier, repli, fondations, gros œuvre, équipements salle d'eau et cuisine, énergie, électricité, chauffage, poêle à bois, mobilier) – avec la SARL MALLET domiciliée à 06420 ISOLA.

494/ Convention de mise à dispositions de services avec la Métropole NCA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de services avec la Métropole NCA pour une durée de 5 ans.

495/ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, la modification du tableau des effectifs avec la suppression d'un poste de garde champêtre chef et d'un poste d'adjoint technique.

496/ Budget Général – Décision modificative n°1

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2019 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 014 : Atténuation de produits	102 719,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	24 000,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	6 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	- 30 000,00 €

Section de Fonctionnement – Recettes

Chapitre 73 : Impôts et taxes	102 719,00 €
-------------------------------	--------------

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	4 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	20 000,00 €

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	24 000,00 €
---	-------------

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres.

497/ Régie de transport – Décision modificative n°1

Les crédits inscrits au budget 2019 de la Régie de transport doivent également être rectifiés en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général	- 100,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	100,00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres.

498/ Subvention aux associations

A l'unanimité des membres présents, est approuvé l'octroi d'une subvention complémentaire de 4 000 € au comité des fêtes de Saint Etienne de Tinée et une subvention de 4 700 € au club des sports d'Auron.

499/ Subvention réfection de façades

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention aux propriétaires désireux d'effectuer des ravalements de leurs façades, contribuant ainsi à l'amélioration de l'environnement esthétique du village et des hameaux.

Conformément à cette option prise dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser à Monsieur Michel FABRE une subvention de 4055 € (quatre mille cinquante-cinq euros) soit 25 % du montant des travaux estimés à 16 220.05 € TTC, pour les travaux de réfection de façade de sa copropriété au 9 rue Gayolle - 06660 St Etienne de Tinée.

500/ Participation de la reconstruction de Notre Dame de Paris

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de participer à hauteur d'un euro par habitant soit 1712 € (mille sept cent douze euros) pour la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris

501/ DSP Services Annexes – Indices d'actualisation

Considérant que l'indice d'actualisation de la rémunération de la SEMCM pour la gestion des services annexes de la station d'Auron est erroné car il ne permet pas de suivre l'évolution précise de l'indexation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide de retenir comme indice de référence applicable à cette convention l'identifiant 001759970 qui correspond à l'indice 99.86 et autorise Mme le Maire à signer un avenant pour modifier l'indice des prix à la consommation applicable depuis la convention initiale.

502/ Mise en conformité électrique de l'église paroissiale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite les aides de la DRAC et du Conseil Départemental pour les travaux de mise en conformité électrique de l'église paroissiale.

503/ Dotation cantonale d'aménagement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve le plan de financement de la dotation cantonale d'aménagement 2019 et le programme de travaux de la rue droite.

504/ Bail administratif de l'Aron – Autorisation hypothèque

Vu la conclusion du bail emphytéotique administratif entre la commune et la CH ARDON suivant acte reçu par Maître Henri TOUATI en date du 23 avril 2019,

Considérant que la société CH Ardon doit contracter deux prêts et que l'inscription d'hypothèque doit être autorisée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, autorise la Société CH ARDON à conclure deux prêts et à inscrire la garantie d'hypothèque dans le cadre de ce bail.

505/ Mandat spécial déplacement à Toulouse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide la prise en charge par la Commune des frais de déplacement (transports et hébergement) liés à la participation du Maire à la signature du bail emphytéotique à Toulouse le 23 avril 2019.

506/ Participation financière à l'école départementale de musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le versement de la participation communale 2018/2019 d'un montant de 13 160 € (treize mille cent soixante euros) au Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique pour 28 enfants.

507/ Don d'objets religieux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, accepte et remercie Mme et M. BLANDIN-GARRIGOS pour leur don d'objets religieux en bois pour le musée religieux ou en décor d'une des chapelles de la commune.

508/ Modification des tarifs Gîte du Corborant

Est approuvé à l'unanimité des membres, le projet d'avenant N°2 au contrat d'affermage du 4 septembre 2017 portant sur la modification des tarifs du gîte du Corborant.

509/ Cession partielle de la parcelle communale C 263

Considérant la demande d'acquisition d'une emprise à détacher de la parcelle communale cadastrée section C n°263, d'une superficie de 1970 m², formulée par courrier du 19 avril 2019 par la régie Eau d'Azur, afin d'y construire le nouveau local d'accueil du personnel de la haute Tinée, après obtention d'un permis de construire,

Considérant que cette opération est d'intérêt général et qu'elle est nécessaire au fonctionnement des services publics,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise la régie Eau d'Azur à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée C n°263 et approuve le projet de cession à la régie Eau d'Azur, à l'euro symbolique, d'une emprise de terrain d'une superficie de 974 m² à détacher de la parcelle communale C n°263, après obtention du permis de construire précité.

510/Échange de terrains avec le PNM

Dans le cadre du projet de réhabilitation et de réaménagement muséographique de la maison du Parc National de Saint Etienne de Tinée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve les cessions suivantes :

* La commune cède au PNM deux parcelles l'une d'une superficie de 147 m² et l'autre de 106 m² soit 253 m².

* Le PNM cède à la commune une parcelle d'une superficie de 127 m² et verse une soulte de 10 000 €.

Ces cessions permettent de régulariser :

- les occupations du PNM sur les parcelles O 70 et O 1055 (propriété de la commune),
- les occupations de la commune de St Etienne de Tinée sur la parcelle O 1054 (propriété du parc).

511/Autorisation de défrichement

Cette délibération annule la délibération du 28 mars 2019

Vu le projet d'agrandissement d'une plateforme sur le parking inférieur de Chastellarès par la commune de Saint Etienne de Tinée,

Considérant qu'il convient de faire une demande de défrichement d'une partie des parcelles cadastrées K 641 pour une emprise de 420 m², K 645 pour une emprise de 750 m², K 650 pour une emprise de 150 m² et K 318 pour une emprise de 1040 m², soit une emprise totale de 2360 m².

Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité des membres, à déposer et à signer la demande de défrichement d'une partie des parcelles citées ci-dessus.

512/Règlement local de publicité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, exprime le souhait de voir s'appliquer sur le territoire communal, les règles spécifiques issues du règlement local de publicité métropolitain.

513 Mise en accessibilité et extension du hall de l'hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite un financement complémentaire du Conseil Départemental pour les travaux de mise en accessibilité et extension du hall de l'hôtel de Ville.

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON

